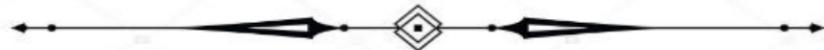


Normes et modalités d'évaluation des apprentissages

BULLETINS - Communications officielles	Moyens d'évaluation
<p>Première communication</p> <p>La première communication est un moyen de favoriser la collaboration entre l'école et la maison. Elle comporte des commentaires sur les apprentissages et le comportement de votre enfant. Elle sera déposée sur Mozaïk portail parents au plus tard le 15 octobre 2024.</p>	<p>Les compétences et les connaissances seront évaluées par les enseignants tout au long de l'année à l'aide des moyens suivants : situations d'apprentissage et d'évaluation, travaux ou toutes autres tâches pédagogiques.</p> <p>L'enseignant s'assurera d'avoir suffisamment de traces pertinentes, jugées les plus significatives, pour en faire l'analyse et porter son jugement professionnel.</p>
<p>Premier bulletin (20 % de l'année)</p> <p>Ce bulletin couvre la période du 26 août au 15 novembre 2024. Il sera déposé sur Mozaïk portail parents le 21 novembre 2024 ou au plus tard le 20 novembre. La visite des parents est prévue le 21 novembre 2024.</p>	<p>Commentaires</p> <p>Pour chacune des matières, un espace est prévu dans les bulletins pour communiquer, des commentaires liés aux forces, aux défis et aux progrès de votre enfant. De plus, différents moyens pourront être utilisés pour favoriser la communication avec vous : annotations dans l'agenda scolaire, travaux envoyés à la maison, présentation du portfolio, communication mensuelle si l'enfant a un plan d'intervention, etc.</p>
<p>Deuxième bulletin (20 % de l'année)</p> <p>Ce bulletin couvre la période du 18 novembre 2024 au 21 février 2025. Il sera déposé sur Mozaïk portail parents le 14 mars 2025 ou au plus tard le 15 mars 2025. Une rencontre ou un appel téléphonique est prévu pour les parents dont les enfants éprouvent des difficultés au niveau de l'apprentissage ou du comportement en février ou en mars 2025.</p>	<p>Matières évaluées</p> <p>Toutes les matières au programme seront évaluées aux différentes étapes (E1, E2 et E3) selon la séquence correspondant à l'année scolaire de votre enfant indiquée à l'intérieur du tableau ci-dessous.</p>
<p>Troisième bulletin (60 % de l'année)</p> <p>Ce bulletin couvre la période s'échelonnant du 24 février au 20 juin 2025. Il sera déposé sur Mozaïk portail parents à la dernière journée de classe ou au plus tard le 10 juillet 2025.</p> 	<p>Élève en modification des attentes de programme</p> <p>Il est à noter que les informations contenues sur ce document ne s'appliquent pas aux élèves qui font des apprentissages modifiés à leurs programmes et qui sont consignées à leur plan d'intervention. Pour toute autre information au sujet de l'évaluation, n'hésitez pas à consulter l'enseignant de votre enfant.</p>

ÉPREUVES – fin d'année scolaire

1^{er} cycle (1^{re} et 2^e année)

- **1^{re} et 2^e année** : Les épreuves **suggérées** par le CSSPO en français et en mathématique seront **facultatives, au choix des écoles** et l'administration de ces dernières s'effectuera à la fin de l'année scolaire. Les résultats seront comptabilisés à l'intérieur de la 3^e étape au même titre que les travaux ciblés. Les résultats alloués aux épreuves compteront dans le 60 % de la 3^e étape, selon le pourcentage déterminé par l'école.
- **Épreuve obligatoire CSS des Portages-de-l'Outaouais**
2^e année : Seule l'épreuve de français lecture sera obligatoire et administrée à la fin de l'année scolaire. Le résultat alloué à cette épreuve sera comptabilisé dans le 60 % de la 3^e étape, selon le pourcentage déterminé par l'école.

2^e cycle (3^e et 4^e année)

- **3^e année** : Les épreuves **suggérées** par le CSSPO en français et en mathématique seront **facultatives, au choix des écoles** et l'administration de ces dernières s'effectuera à la fin de l'année scolaire. Les résultats seront comptabilisés à l'intérieur de la 3^e étape au même titre que les travaux ciblés. Les résultats alloués aux épreuves compteront dans le 60 % de la 3^e étape, selon le pourcentage déterminé par l'école.
- **Épreuve obligatoire CSS des Portages-de-l'Outaouais (CSSPO)**
4^e année : L'épreuve obligatoire du CSSPO en mathématique sera administrée à la fin de l'année scolaire. Le résultat alloué à cette épreuve sera comptabilisé dans le 60 % de la 3^e étape, selon le pourcentage déterminé par l'école.
- **Épreuves obligatoires du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ)**
4^e année : Les épreuves obligatoires du ministère (MEQ) en français lecture et écriture seront administrées à la fin mai et en juin. Celles-ci compteront pour 20 % du résultat final de l'année.

3^e cycle (5^e et 6^e année)

- **5^e année** : Les épreuves **suggérées** par le CSSPO en français et en mathématique seront **facultatives, au choix des écoles** et l'administration de ces dernières s'effectuera à la fin de l'année scolaire. Les résultats seront comptabilisés à l'intérieur de la 3^e étape au même titre que les travaux ciblés. Les résultats alloués aux épreuves compteront dans le 60 % de la 3^e étape, selon le pourcentage déterminé par l'école.
- **Épreuves obligatoires du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ)**
6^e année : Les épreuves obligatoires du ministère (MEQ) en français lecture et écriture ainsi qu'en mathématique seront administrées à la fin mai et en juin. Celles-ci compteront pour 20 % du résultat final de l'année.

Tableau synthèse des normes et modalités en évaluation des apprentissages au primaire

Matière	Compétences	1 ^{re} année				2 ^e année				3 ^e année				4 ^e année				5 ^e année				6 ^e année				Moyens d'évaluation
		E1	E2	E3	Ex	E1	E2	E3	Ex	E1	E2	E3	Ex	E1	E2	E3	Ex	E1	E2	E3	Ex	E1	E2	E3	Ex	
Français	Lire	X	X	X		X	X	X	CSS	X	X	X		X	X	X	MEQ	X	X	X		X	X	X	MEQ	
	Écrire	N/E	X	X		X	X	X		X	X	X		X	X	X	MEQ	X	X	X		X	X	X	MEQ	
	Communiquer	X	X	X		X	X	X		N/E	X	X		N/E	X	X		N/E	X	X		N/E	X	X		
Mathématique	Résoudre	N/E	X	X		N/E	X	X		N/E	X	X		N/E	X	X	CSS	N/E	X	X		N/E	X	X	MEQ	
	Raisonnement	X	X	X		X	X	X		X	X	X		X	X	X	CSS	X	X	X		X	X	X	MEQ	
Anglais	Comm. oralement	N/E	X	X		N/E	X	X		N/E	X	X		N/E	X	X		N/E	X	X		N/E	X	X		
	Comprendre textes lus et entendus	N/E	X	X		N/E	X	X		N/E	X	X		N/E	X	X		N/E	X	X		N/E	X	X		
	Écrire									N/E	X	X		N/E	X	X		N/E	X	X		N/E	X	X		
Science et technologie										X	X	X		X	X	X		X	X	X		X	X	X		
Géographie et histoire										X	X	X		X	X	X		X	X	X		X	X	X		
Éducation physique et à la santé		N/E	X	X		N/E	X	X		N/E	X	X		N/E	X	X		N/E	X	X		N/E	X	X		
Culture et citoyenneté québécoise		N/E	X	X		N/E	X	X		N/E	X	X		N/E	X	X		N/E	X	X		N/E	X	X		
Arts plastiques		X	X	X		X	X	X		N/E	X	X		X	N/E	X		N/E	X	X		N/E	X	X		
Art : choisir un deuxième type d'art	Musique	X	X	X		X	X	X		X	X	X		X	X	X		X	X	X		X	X	X		
	Dramatique																									
	Danse																									
Compétences autres (les 4 compétences doivent être appréciées au primaire)	Exercer jugement critique	N/E	N/E	N/E		N/E	N/E	N/E		N/E	N/E	N/E		N/E	N/E	N/E		N/E	N/E	N/E		N/E	N/E	X		
	Organiser son travail	N/E	N/E	N/E		N/E	N/E	N/E		N/E	X	N/E		N/E	X	N/E		N/E	N/E	N/E		N/E	N/E	N/E		
	Savoir communiquer	N/E	N/E	N/E		N/E	N/E	X		N/E	N/E	N/E		N/E	N/E	N/E		N/E	N/E	X		N/E	N/E	N/E		
	Travailler en équipe	N/E	N/E	X		N/E	N/E	N/E		N/E	N/E	N/E		N/E	N/E	N/E		N/E	N/E	N/E		N/E	N/E	N/E		

NOTE : Si NE (non évaluée) à la 1^{re} ou à la 2^e étape, l'étape 1 ou 2 vaut pour 25% et la 3^e étape vaut 75%.